



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186010

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2025

ÉDITÉ LE 26/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/02/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/08/2024
12 000

Raison sociale : SCIO SASU

2 BIS RUE SAINT CYR
51220 CORMICY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS

Siret : 837 760 701 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20518193504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20518193504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 07 70 00 89 76

Portable : 07 70 00 89 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : sas.scio@yahoo.com

Responsabilité légale :

BALIKCI MURAT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	28/11/2023
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/11/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	28/11/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	28/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	28/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.